

ÉTAIENT PRESENTS:

BERNARD MATHIEU, CHRISTIAN REYNAUD, MARIE FRANCE DURAND, MAX VASELI, JEAN CLAUDE GAST, MARC MICHEL, JEAN PAUL AUBERT, ALBERT MOULLET, JEAN PAUL JOUVE, PATRICIA MORHET-RICHAUD, MAURICE CHAUTANT, JEAN PIERRE BOVIN.

ABSENTS EXCUSES: CLAUDE BILHET, STEPHANIE BOUVIER, JEAN MARIE BLANCHARD, PATRICK AUBIN, BRIGITTE MONTET, GILLES LOISELEUX

ORDRE DU JOUR:

- Présentation des suites étude volume prélevable par l'Agence de l'eau.
- Validation du compte rendu précédent
- Projet d'adhésion du SIEM au Smigiba
- Convention cadre étude Apron du Rhône
- projet de conventions de travaux ripisylve
- Actions de communication
- Points divers

Jean Claude GAST commence par faire part à l'assemblée que le Smigiba a rencontré toutes les communautés de communes pour leur parler du projet d'adhésion du SIEM au Smigiba ce qui a permis de constater qu'il y avait un manque de communication entre les élus du Smigiba et ceux de leurs communautés de communes ainsi qu'une incompréhension sur le travail mené par le Smigiba.

Sont ensuite évoqués les sujets du plan de gestion des alluvions et des études volume prélevable.

Jean Claude GAST pense qu'il faut être prudent en ce qui concerne le plan de gestion. Il fait ensuite part des groupes de travail qui se sont déroulés au mois de mai et évoque le manque d'implication de certains élus (Aspremont, zone à enjeux non représentée).

Pour Christian REYNAUD, les élus locaux doivent s'investir et non se cacher derrière le Smigiba.

Jean Claude GAST signale qu'une rencontre est prévue avec le maire d'Aspremont pour parler de ce problème.

Carolyne VASSAS informe l'assemblée qu'un comité départemental de l'eau a eu lieu en préfecture le 27 juin 2013 afin de réunir tous les partenaires et gestionnaires de l'eau, le but était de réfléchir à l'échelle du département sur les suites à donner aux études des volumes prélevables.

1 SUITES ÉTUDE VOLUME PRELEVABLE

- Présentation de l'Agence de l'eau sur les suites à donner à l'étude des volumes prélevables (diaporama ci-joint).

La première question qui se pose est de savoir le degré d'investissement du Smigiba dans la concertation.

Pour Max VASELI, le Smigiba ne doit pas porter cette concertation seul et fait remarquer que le Buëch appartient à l'Etat (domaine public fluvial), c'est donc à l'Etat de porter la concertation.

Albert MOULLET souligne qu'il ne faut pas que l'Etat fasse n'importe quoi au détriment des acteurs locaux. Il demande qui va supporter les 20% d'autofinancement des actions. Il fait aussi remarquer que l'étude impose des restrictions sans donner de solution.

Vincent MAYEN rétorque que les 20 % d'autofinancement seront à la charge des ASA ou des agriculteurs. Il indique aussi qu'il y a des bassins versant ou des solutions n'ont pas été trouvées. Actuellement le diagnostic est brut et il faut le faire évoluer pour arriver à un compromis.

Les élus font remarquer que beaucoup d'agriculteurs du département sont passés à l'aspersion et que même en période de sécheresse certains arrosent sans autorisation.

L'Agence de l'eau fait remarquer qu'aucun acteur n'a la solution d'où le besoin d'une concertation mais le Smigiba ne doit pas la porter seule car la structure n'a pas de portée réglementaire. Une instance serait à créer avec une constitution proche de celle du comité de rivière. Le rôle du Smigiba serait d'assurer le partage des informations stratégiques afin de permettre la concertation et la chambre d'agriculture qui est l'organisme de gestion unique aura une réflexion sur le monde agricole. Le rôle du Smigiba serait de porter à connaissance et pourrait être un lieu de débat pour traiter par exemple de la place de l'irrigation dans le territoire et pourrait faire émerger des projets auprès des collectivités.

Carolyne VASSAS demande aux élus quelles sont leurs attentes sur le rôle du Smigiba.

Albert MOULLET pense que le Smigiba ne peut pas rester à l'écart.

Maurice CHAUTANT approuve et souhaiterait qu'une réunion ait lieu avec tous les maires pour tout expliquer.

Pour Bernard MATHIEU, le Smigiba en tant que syndicat à toute sa place dans la concertation.

Albert MOULLET fait remarquer que la taxe sur les fontaines a été imposée sans concertation.

Vincent MAYEN lui fait part que cette décision a été prise en comité de bassin représenté par les élus, et que c'est à eux justement qu'il faut faire remonter ces remarques.

Jean Claude GAST répond que les élus font remonter les remarques mais que parfois les réponses ne sont pas satisfaisantes.

Carolyne VASSAS souhaite savoir comment le Smigiba doit se positionner.

Pour Albert MOULLET et Christian REYNAUD, en cas de décisions, c'est aux élus du Smigiba de décider.

Maurice CHAUTANT pense qu'il faut faire de la concertation comme celle menée dans le cadre du plan de gestion des alluvions pour que tout le monde puisse s'exprimer.

Vincent MAYEN signale que l'Agence de l'eau participe mais ne décide pas. En dernier recours, c'est le préfet qui tranchera.

Vincent MAYEN poursuit en proposant de créer une instance de suivi

Pour conclure sur le positionnement du SMIGIBA dans les suites de l'étude des volumes prélevables :

- le SMIGIBA doit participer à la concertation, le comité syndical se positionnera en cas de décisions à prendre,
 - le SMIGIBA a un rôle d'information au niveau local.
-
- Aspects financiers présentés par Sandie GUILLERMIN de l'agence de l'eau.

2 PROJET D'ADHESION DU SIEM AU SMIGIBA

Un certain nombre de communautés de communes ont été rencontrées ces dernières semaines pour présenter l'intérêt de l'adhésion du SIEM au Smigiba.

CCS le 21 mai 2013

CCRibiers le 29 mai

CCL le 30 mai

CCIB le 17 juin

CC2B le 24 juin

CCHB le 26 juin

Jean Claude GAST informe que suite à ces présentations en communauté de communes, l'intérêt de la démarche d'adhésion est compris. Les principales questions soulevés concernent les dépenses supplémentaires engendrées par l'adhésion et le devenir des deux postes.

Jean Paul AUBERT signale que lors de leur dernier conseil communautaire, une délibération a été prise en

faveur du renouvellement du poste de la chargée de mission.

Jean Claude GAST précise qu'il n'y aura pas de subventions supplémentaires en cas de doublon dans les missions des chargés de missions.

Sandie GUILLERMIN fait remarquer que l'adhésion a un intérêt pour les financeurs et répond à une logique de bassin versant. Les thématiques et les compétences sont similaires dans les deux structures.

Albert MOULLET demande quels seront les financements pour le poste du Siem s'il est intégré au Smigiba.

Sandie GUILLERMIN répond que le poste sera financé en fonction des missions qui intéressent l'Agence de l'eau.

Jean Paul AUBERT précise que la décision du SIEM pour le renouvellement du poste est prise par précaution au cas où la fusion ne se ferait pas.

Bernard MATHIEU informe que la plupart des communautés de communes sont d'accord pour l'adhésion mais sans intégrer les deux postes pourvus au SIEM.

La délibération de principe actant le rapprochement (adhésion/dissolution) du Smigiba et du SIEM ainsi que la clé de répartition qui sera inscrite au statut du Smigiba. La clé retenue est celle qu'utilise actuellement le Smigiba a été votée à l'unanimité.

3 VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du comité syndical du 25 avril 2013 est validé à l'unanimité.

4 CONVENTION CADRE ETUDE APRON DU RHONE

Dans le cadre du Plan National d'Action de l'Apron du Rhône, une importante étude sur le régime alimentaire de l'Apron va être engagée en 2013 par l'Université d'Aix-Marseille sur le bassin de la Durance (Durance, Buëch et Verdon). Une convention cadre est en cours de finalisation pour associer tous les partenaires (CEN RA, Université, CNRS, IRSTEA, EDF, PNRV, Smigiba et SMAVD). Le SMAVD est maître d'ouvrage de l'étude concernant la Durance et le Buëch. Le Smigiba s'engagerait à mettre à disposition des moyens techniques et humains.

La signature d'une convention est acceptée à l'unanimité.

5 PROJET DE CONVENTIONS DE TRAVAUX RIPISYLVE

Dans le cadre du programme d'entretien de la ripisylve du Buëch et de ses affluents, une nouvelle campagne sera réalisée courant Septembre 2013. Une partie des travaux sera réalisée par une entreprise recrutée par un marché de travaux.

Les interventions plus légères seront confiées à une entreprise d'insertion avec laquelle le Smigiba devra signer une convention.

L'assemblée délibérante autorise le président à signer une convention de travaux avec une entreprise d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour l'action.

Les interventions seront réalisées sur des parcelles privatives nécessitant l'autorisation des propriétaires riverains. Une convention sera établie afin de permettre la circulation et l'intervention des entreprises sur ces parcelles.

L'assemblée délibérante autorise le président à signer les conventions de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

6 DELIBERATION A RATTACHER

Cette délibération concerne les actions de communications suivantes qui auront lieu dans l'année pour un montant total de 30 500€ HT:

- Définition de la stratégie de communication,
- Édition d'un bulletin d'information,
- Journée eau,
- Conception et impression d'un cahier de prescriptions environnementales,
- Programme scolaire de sensibilisation.

le plan de financement de cette opération étant le suivant:

- Agence de l'eau : 15 250 €HT (50%)
- Conseil régional PACA : 6 100 €HT (20%)
- Conseil Général 05 : 3 050 €HT (10%)
- Smigiba : 6 100 €HT (20%)

Les élus votent à l'unanimité cette délibération.

7 POINTS DIVERS

- Journées fête de la rivière à Lus-La-Croix-Haute les 29 et 30 juin 2013
- Groupes de travail géographiques plan de gestion des alluvions : 24 et 25 juillet 2013

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19H30.